



Municipalité de Saint-Sylvestre



RÈGLE DE SÉCURITÉ POUR LES PARTICIPANTS À LA LIGNE DE HOCKEY AMICALE

- Il est **OBLIGATOIRE** de porter un casque avec protecteur facial et protège-cou pour participer aux activités de la ligue de hockey amicale.
- Les participants à la ligue ont priorité sur le site le lundi de 18h00 à 21h00 ou le mercredi de 18h00 à 21h00 en cas de mauvais temps le lundi.

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LES UTILISATEURS DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

- le port du casque, des gants de protection et du protège-cou est **FORTEMENT RECOMMANDÉ** pour la pratique de hockey.
- Le site est non recommandée aux enfants de 11 ans et moins sans supervision.
- Tout comme les contenants de verre, la consommation de drogue ou d'alcool est interdite.
- La pratique de jeux dangereux tels que les poursuites et autres, est interdite.
- Le respect des autres usagers, peu importe leur niveau d'habilité, est primordiale
- En cas de dommage sur la surface glacée ou sur les bandes de la patinoire, aviser immédiatement la Municipalité de Saint-Sylvestre au 418-596-2384.
- La fréquentation en dehors des heures d'ouverture est à vos risques.

SANCTION

Tout manquement à ces règles de sécurité entraînera une exclusion individuelle ou collective de la patinoire.

AVIS AUX UTILISATEURS

La pratique d'activité de patinage libre ou de hockey sur glace, sur ce site, est à vos risques. La prudence et la sécurité sont de rigueur !